

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du **patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des **centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Sarthe
110, rue de Frémur
49000 Angers
02 41 39 48 98
sarthe@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur

COMMUNE DE LA FONTAINE-SAINT-MARTIN

10 place la Mairie
72330 La Fontaine-Saint-Martin
02 4 87 80 88
mairie-de-la-fontaine-st-martin@wanadoo.fr



► Je donne !

Pour la restauration de

l'église Saint-Martin la Fontaine-St-Martin

en Sarthe (72)



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de la Fontaine-Saint-Martin - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez tous les projets sur

www.fondation-patrimoine.org

► Aidez-nous à sauvegarder cet édifice roman du XIIe siècle

◆◆ LE PROJET

Édifiée au début du XIIe siècle et remaniée jusqu'au XVIIIe, l'église Saint-Martin présente aujourd'hui des signes de dégradation préoccupants : ardoises manquantes, remontées capillaires au sol, fissures sur les murs, décors intérieurs altérés. La commune porte un ambitieux projet de restauration afin de préserver l'intégrité architecturale de l'édifice et d'assurer sa pérennité. Il comprend la reprise des maçonneries, la réfection des façades, de la charpente et de la couverture, ainsi que la restauration des sols, des menuiseries et des décors intérieurs. Grâce à vos dons, ce projet pourra voir le jour et rendre à l'église son rôle au cœur du village. Soutenez ce chantier essentiel de préservation du patrimoine local.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Construite vers 1120-1130, l'église Saint-Martin témoigne d'une longue histoire. Agrandie à la fin du Moyen Âge, dotée d'un porche au XVIIe siècle, remaniée au XVIIIe avec la pose d'une nouvelle charpente, elle bénéficie d'un riche mobilier liturgique installé au XVIIIe siècle. Durant la Révolution, elle subit des pertes patrimoniales importantes, avant d'être rendue au culte. Aujourd'hui, elle

s'ouvre ponctuellement au public, notamment lors des Journées du patrimoine ou à l'occasion de concerts et d'événements artistiques.

◆◆ LA MOBILISATION

La commune de La Fontaine-Saint-Martin porte ce projet de restauration avec détermination. Consciente de la valeur historique et culturelle de l'église Saint-Martin, la municipalité agit pour enrayer sa dégradation et permettre son usage futur en toute sécurité. Le projet s'inscrit également dans une dynamique de développement local : l'église pourra accueillir des événements culturels et musicaux dans un cadre rénové, renforçant l'attractivité touristique du village. De plus, le village se situe sur la Via Sancti Martini qui rejoint Tours.



Crédit photos © Commune de la Fontaine-Saint-Martin

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Martin la Fontaine-St-Martin

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/103235

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (voir adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
l'église Saint-Martin la Fontaine-St-Martin**

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* :

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficiai d'une réduction d'impôt

Exemples de dons 80 € 150 € 250 € 500 €

Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
--	------	------	------	-------

Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
---	------	------	------	-------

Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
---	------	------	-------	-------

Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre